



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

OBJET :

Délibération n° 007324

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 21/11/2023

Séance du 06 novembre 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 octobre 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°4), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n°18 incluse), Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (à partir de la question n°4), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Christine WERTHE (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Marie ZEHAF.

M. Nathan SOURISSEAU

Mme Julie CHETTOUH, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Claude VARET

Mme Julie CHETTOUH donne pouvoir à Mme Frédérique BAEHR, M. Sébastien COUDRY donne pouvoir à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Sadia GHARET donne pouvoir à M. Christophe LIME, M. Pierre-Charles HENRY donne pouvoir à Christine WERTHE, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Françoise PRESSE (à partir de la question n°19), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT, M. Jean-Hugues ROUX donne pouvoir à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Juliette SORLIN donne pouvoir à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claude VARET donne pouvoir à M. Ludovic FAGAUT

12 - Cession de locaux à usage de bureaux au profit de M. Youness BENNOUNA - 6, rue Jean Wyrsh

Cession de locaux à usage de bureaux au profit de M. Youness BENNOUNA - 6, rue Jean Wyrsh

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 2	24/10/2023	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Municipal la cession de locaux à usage de bureaux au profit de M. BENNOUNA Youness.
Recette : 178 000 €

La Ville de Besançon est propriétaire de locaux à usage de bureaux au premier étage d'un immeuble en copropriété, sis 6 rue Jean Wyrsh et cadastré section BK n°102.

Il s'agit de 3 lots (n° 48-49-50) d'une surface totale de 220 m2 et de deux places de stationnement aériennes (lots n° 43 et 44).

Les bureaux ont été occupés durant de nombreuses années par une antenne du centre médico-social du Conseil Départemental du Doubs.

Ils sont désormais libres de toute occupation et dans le cadre de sa politique de rationalisation du patrimoine bâti la commune a décidé de les mettre en vente.

Conformément à l'article L. 1311.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a saisi la Direction de l'Immobilier de l'Etat le 21 avril 2023 en vue d'obtenir l'estimation de la valeur vénale du bien à céder. Cette estimation a été fixée à 187 000 € et tient compte d'une marge de négociation de 10%.

La commune a engagé une large consultation dans le cadre d'un appel à projet organisé du 17 mai 2023 au 1er septembre 2023.

A l'issue de cette procédure, un seul dossier de candidature a été réceptionné, le montant de l'offre étant de 178 000 €, soit dans la marge de négociation de 10 % validée par la Direction de l'Immobilier de l'Etat.

Le candidat est gérant d'une succursale d'expertise comptable sur Besançon (MACOSIS EXPERTISE CONSEIL) dont le siège est situé à Paris.

Cette société en pleine expansion loue actuellement des bureaux rue Fontaine Ecu et souhaite disposer d'un espace plus vaste et adapté afin d'y accueillir une équipe en plein développement.

Les termes de la transaction sont donc les suivants :

- cession au profit de BENNOUNA Youness ou de toute personne physique ou morale s'y substituant agréée par la Ville de Besançon, des lots n°43,44,48,49 et 50 correspondant aux locaux à usage de bureaux cadastrés section BK n° 102 sis 6, rue Jean-Wyrsh au prix de 178 000 € net vendeur,
- frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Ce bien est enregistré à l'inventaire comptable sous le n° BAT-B62302.

La recette de 178 000 € sera encaissée sur la ligne 77.824.775.0022004.30100.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la cession de locaux à usage de bureaux au profit de M. Youness BENNOUNA, situés au 6, rue Jean Wyrsh, aux conditions énoncées dans le rapport,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié correspondant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

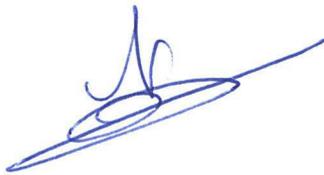
Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



M. Nathan SOURISSEAU,
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Cession de locaux à usage de bureaux parcelle cadastrée section BK n° 102 située 6 rue Jean Wyrsh

